

## **Texte de la publication de l'enquête publique dans « l'Union » et la Marne agricole du 12 mai et du 9 juin 2023.**

### **PRÉFET DE LA MARNE**

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement, Eau,  
Préservation des Ressources

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ PARC  
SOLAIRE DE MAROLLES, FILIALE DE LA SARL BILLAS AVENIR ENERGIE  
EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAROLLES**

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique est ouverte du lundi 5 juin 2023, à partir de 15h00, au lundi 10 juillet 2023 inclus, jusqu'à 17h00, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-84-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société Parc solaire de Marolles, dont le siège social est situé à : 2 rue Jean Louis Etienne, 57140 NORROY LE VENEUR, en vue de créer un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Marolles.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 28 novembre 2022, sera déposée à la mairie de Marolles où chacun pourra en prendre connaissance pendant 36 jours consécutifs, soit du lundi 5 juin 2023, à partir de 15h00, au lundi 10 juillet 2023 inclus, jusqu'à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie de Marolles (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne ([www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) / Publications / Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Marolles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, à la mairie de Marolles (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-84-IC ;

- par voie électronique à : [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr). Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le lundi 10 juillet 2023 à 17h00.

M. Jean-Claude BONNET, retraité de l'industrie pharmaceutique, désignée en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siègera, à la mairie de Marolles, aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- le lundi 5 juin 2023, de 15h00 à 18h00 ;
- le lundi 19 juin 2023, de 14h00 à 17h00 ;
- le lundi 10 juillet 2023, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou à la mairie de Marolles.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société Parc solaire de Marolles.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- auprès de M. Jacques DOUINE par courriel : [j.douine@bae-energie.com](mailto:j.douine@bae-energie.com) ou par voie postale à la société Parc solaire de Marolles chez Billas Avenir Energie, dont le siège social est situé : 2 rue Jean Louis Etienne, 57140 NORROY LE VENEUR ;

– auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr), soit par voie postale à DDT 51 – Service environnement (Unité procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 4 mai 2023

Pour le Préfet et par délégation

L'Adjoint au Chef du Service environnement

Signé : Flavien VAILLE